



Association Syndicale Libre

° **Syndicat du Domaine de Valcros** °

Rond-point de Valcros

83250 La Londe les Maures

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Du 23 MAI 2026 à 10h30**

## PROCES VERBAL

De l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 23 MAI 2026 à 10h30h au rond-point de Valcros.  
Sur convocation régulièrement notifiée par le Président.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour notifié aux membres.

\*\*\*\*\*

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par les membres ainsi que leurs mandataires dès leur entrée en séance.

Il ressort que : 28 membres sur 32

Totalisant : 3525448 points voix sur 3.666.118

Etaient présents ou régulièrement représentés.

Etaient absents : 4 membres sur 32 totalisant 140670 tantièmes sur 3.669.118

Présents en début de séance :

ASL La Galinette (529134) - ASL La Pinède du lac (136383) - ASL Bellevue (76166) - ASL Les collines bleues ouest (33680) - ASL Les Corniches du Golf (103624) - Copro Le Baron Perché (9091) -- SA du Golf de Valcros (515200) - ASL La colline aux amandiers (98934) ASL Le Belvédère (135390) - ASL Les Chênes (72610) -- ASL Le Mouneiret (85742) - ASL Cardelina (122664) - ASL Rigaou-millaou (142532) - ASL Les Adrêts (150954) - SA Domaine de Valcros (290410) - ASL Les collines bleues Est (36770) - ASL Les Jardins de la Vernatelle (29064) Mr LEROY -- ASL La vallée Bleue (8480) Mne MONGERO ASL Le Roucas (190009) ASL Le Puits (135943) Mr CROUS

Représentés en début de séance : ASL les mas de la Chesnaie (151859) - ASL Country-club (132896) - ASL Les Hameaux de Valcros (65437) ASL les Hameaux de l'Alicastre (64799), Mne PILYSER (8220) ASL Les Bas de la Vernatelle (14400) ASL Les Hauts de valcros (22365) ASL Le Cros Maravenne (162692)

Absents n'ayant pas envoyé de pouvoir :

- ASL Les Hauts de la Vernatelle (61428) Mr VIALIS- . Mr THIMEL (2400) -SCI 3LM (0)- ASL Les balcons de l'Alicastre (76842)

Le quorum étant de 2.749.558.50 points voix, (3/4)

Avec 28 membres présents et représentés (87.5 %) totalisant 525448 points voix (soit 96 %) l'assemblée peut valablement délibérer.

1-) Election du Président de Séance de cette assemblée

Candidat de droit : Mr Philippe BOLAND

Mr DG nr

L'assemblée générale désigne Mr Philippe BOLAND en qualité de Président de séance, à l'unanimité des présents et représentés par 3 525 448 points voix

## 2-) Election du ou des scrutateurs de cette assemblée

Candidats :

L'assemblée générale désigne Mr NICOLAS et Mr GALARD en qualité de scrutateurs de séance, à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 points voix

## 3-) Election du Secrétaire de Séance de cette assemblée

Candidat : Mr Patrick BOMBRAY

L'assemblée générale désigne Mr Patrick BOMBRAY en qualité de Secrétaire de séance, à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 points voix.

## 4-) Approbation du PV de l'AGO DU 05 juillet 2025 sur exercice 2024

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 points voix.

## 5-) Compte rendu d'activité exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présentation par le président du rapport d'activité joint à la convocation

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 points voix.

## 6-) Approbation des comptes de l'exercice 2025

Présenté par le trésorier l'approbation des comptes arrêtés au 31/12/2025 suivant le relevé général des dépenses, la situation de trésorerie, l'état des dettes et créances, compte de recettes et dépenses (pièces jointes à la convocation). Les comptes font apparaître un excédent de 10551.32€. Le trésorier propose d'additionner cette somme aux réserves travaux actuelles dont le montant s'élèvera à la somme totale de 458123.35€.

L'assemblée générale approuve à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 points voix

## 7-) Quitus au bureau pour l'exercice 2025

L'assemblée générale donne quitus au bureau pour la gestion de l'exercice 2025 à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 points voix.

## 8-) Examen et approbation du budget prévisionnel

Après les explications du trésorier, et la réponse du président à la question d'un membre de l'assemblée, qui précise que l'augmentation du prévisionnel 2026 correspond à des travaux sur la station d'épuration. Il a été jugé plus cohérent d'établir un budget prévisionnel 2026 avec une augmentation représentant des travaux importants à venir même si on devrait prendre dans les réserves.

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel pour l'exercice comptable du 01/01/26 au 31/12/2026 d'un montant de 19.000€ (pièce jointe à la convocation) à l'unanimité des présents et représentés par 3525448 tantièmes

## 9-) Mise à jour des statuts du syndicat

Le Président rappelle les faits et suite à AGO du 14 mars 2026 qui a approuvé les statuts, le dossier a été déposé à la préfecture avec tous les éléments le 19 mars 2026. Un accusé de réception du début de traitement avec un numéro officiel est daté du 31 mars 2026.

Nous avons reçu le numéro de parution au JOAFE le 7 avril mais il est incomplet et nous avons demandé une rectification

Nos statuts sont officiellement approuvés et nous vous communiquerons la dernière version approuvée par courriel. Il a été distribué en séance le plan de ASL de Valcros qui est joint aux statuts

Pour les absents ou représentés non physiquement nous les ferons parvenir par courrier.

## L'assemblée générale prends acte

### 10-) Information sur la station d'épuration :

Suite à la réception du courrier pour manquement administratif signalé par la DDTM

Suite à donner et conséquences pour la station

Suite au débordement dans le Maravenne des eaux usées à cause d'une rupture de conduite, la casse du refoulement du PR 54 le 22 janvier 2026, Veolia a réparé dans la journée et à prévenu la DDTM.

Il y a eu un déplacement du service de l'état et la police de l'eau.

A l'issue, nous avons reçu un courrier de la DDTM

VEOLIA, explique que notre station est prévue pour 6000 EH (équivalents Habitants) mais équipée pour 3000 EH. Suivant les statistiques depuis 2021, il n'y a jamais eu de dépassements.

De plus, notre station présente des défaillances dans le traitement de l'Azote et du Phosphore, ce qui est obligatoire maintenant.

Il pourrait être demandé ces traitements, des déversoirs d'orages, à définir le lieu, besoin de surface supplémentaires suivant le schéma directeur d'assainissement imposé par la DDTM.

Même si par rapport à la station de la Londe les maures, notre station est très performante en matière de traitement des eaux usées.

Pour tous ces sujets, et les travaux à faire, à programmer dans le temps, un cabinet d'étude spécialisé a été retenu le cabinet MERLIN. Le cabinet fera dans son étude un état des lieux et préparera le dossier.

Puis nous indiquera à l'issue de la réunion avec la DDTM, les modifications le cout : sujet à traiter pour 2026/ 2027.

Objectif suite à la lettre de la DDTM

1° REJETS

2° REUTILISATION - REUTE (Il y a eu beaucoup de modification DDTM+ARS)

Le bureau de ASL s'engage à tenir informé tous les présidents par le site WEB à votre disposition et par courriel

Site web: <https://asl-domaine-valcros.fr>

*L'assemblée générale n'est pas à appeler à voter sur ce point.*

### 11 -) Questions diverses

Le bureau n'a reçu aucune question à mettre à l'ordre du jour de la part de membres du syndicat

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire du syndicat du domaine de Valcros terminée à : 11h30

**Le Président**

Philippe BOLAND



**Le Secrétaire**

Patrick BOMBRAY



**Les assesseurs**

Mr NICOLAS et Mr GALARD

